

BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail: contact@bfbvd.ch

BfB

**Fondation de prévoyance Artes et Comoedia
Genève**

Exercice 2011

Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation

Comptes annuels

Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation de
Fondation de prévoyance Artes et Comoedia
Genève



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance Artes et Comoedia pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Renens, le 29 mai 2012

BfB Fidam révision SA

Guy Chervet
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Patrice Lambelet
Expert-réviser agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

Réf. annexe	31.12.2011	31.12.2010
ACTIF		
VI.3 Placements	43'395'996.72	43'401'797.88
VI.3 Liquidités	2'199'368.08	1'693'539.92
VI.3 Banque Pictet - Liquidités	791'610.53	940'618.21
VI.3 Funds money market - CHF	2'711'008.60	3'318'817.68
VI.3 Funds money market - MET	104'854.33	121'970.91
VI.3 Opération à terme	52'416.00	74'505.27
VI.3 Obligations suisses	15'050'977.33	13'719'217.51
VI.3 Obligations étrangères CHF	3'295'273.14	2'833'760.00
VI.3 Obligations étrangères MET	3'926'910.44	3'402'106.16
VI.3 Actions suisses	4'402'751.38	6'067'554.48
VI.3 Actions étrangères CHF	5'851'490.45	6'669'073.71
VI.3 Immobilier Suisse	5'009'336.44	4'560'634.03
Comptes de régularisation actif	7'895'622.81	4'132'366.47
Impôt anticipé à récupérer	77'663.15	73'422.43
Fonds de garantie	11'237.50	10'320.70
Compte courant LPP Bâloise	0.00	17'425.70
V.4 Compte courant Dormants AXA	1'824'946.25	2'075'922.82
V.4 Reprise rétroactive des dormants AXA au 01.01.	3'784'033.40	0.00
VII.1 Cotisations à recevoir des employeurs	1'493'994.62	1'690'963.88
Compte courant Comoedia	254'245.17	0.00
VII.2 Actifs transitoires	12'730.10	8'474.25
VI.3 Intérêts courus	436'772.62	255'836.69
TOTAL DE L'ACTIF	51'291'619.53	47'534'164.35
PASSIF		
Dettes	143'250.07	345'799.64
VII.3 Prestations en suspens	121'415.60	281'412.00
VII.1 Cotisations reçues d'avance des employeurs	21'809.17	44'448.88
Compte courant Comoedia	0.00	16'435.46
Compte courant LPP Bâloise	25.30	0.00
Compte courant Stop-Loss Bâloise	0.00	3'503.30
Comptes de régularisation passif	388'714.85	183'512.36
VII.4 Passifs transitoires	388'714.85	183'512.36
Réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
Provisions non techniques	0.00	280'000.00
VII.5 Provision pour litiges	0.00	280'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	46'345'459.86	42'515'398.70
V.4 Capitaux de prévoyance des actifs	42'639'078.96	35'921'646.40
V.4 Capitaux de prévoyance des dormants	0.00	4'243'295.05
V.4 Capitaux de prévoyance des invalides	159'789.30	0.00
V.4 Provisions mathématiques des rentiers	2'283'475.25	688'944.15
V.4 Provisions mathématiques non garanties des rentiers	69'110.75	41'055.70
V.5 Provision de longévité	66'582.30	17'223.60
V.5 Provision de longévité non garantie	2'073.35	1'026.35
V.5 Provision de fluctuation des risques	810'000.00	720'000.00
V.5 Provision pour cas en suspens	200'898.35	770'000.00
V.5 Fonds de secours	114'451.60	112'207.45
VI.2 Réserve de fluctuation de valeurs	4'414'194.75	4'209'453.65
Capital et fonds libres	0.00	0.00
Capital	0.00	0.00
Fonds libres	0.00	0.00
Excédent de produits / charges de l'exercice	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF	51'291'619.53	47'534'164.35

Réf. annexe	2011	2010
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	10'598'638.62	6'434'070.70
Cotisations, apports ordinaires et autres	5'628'161.06	5'021'271.80
III.2 Cotisations réglementaires des salariés	2'538'809.70	2'273'859.90
III.2 Cotisations réglementaires des employeurs	2'901'495.20	2'598'690.30
Cotisations des salariés pour exercices antérieurs	45'336.39	19'705.05
Cotisations des employeurs pour exercices antérieurs	51'813.07	22'520.10
V.4 Primes uniques et rachats	62'000.00	80'000.00
Subsides du fonds de garantie	28'706.70	26'496.45
V.4 Prestations d'entrée	4'970'477.56	1'412'798.90
V.4 Apports de libre passage	4'876'459.11	1'363'584.10
V.4 Apports en cas de divorce	94'018.45	49'214.80
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-6'810'492.80	-1'385'615.68
Prestations réglementaires	-1'620'346.40	-752'732.18
II.2 Rentes de vieillesse	-80'488.30	-49'424.30
II.2 Rentes de vieillesse non garanties	-5'030.00	0.00
II.2 Rentes de vieillesse réassurées	-401'661.50	-430'912.98
II.2 Rentes d'invalidité	-30'300.00	0.00
II.2 Rentes d'invalidité réassurées	-100'987.40	-75'884.80
II.2 Rentes d'enfants d'invalides	-4'236.00	0.00
II.2 Rentes de conjoints survivants	-5'648.00	0.00
II.2 Rentes de conjoints survivants réassurées	-39'831.60	-21'339.55
II.2 Rentes d'orphelins	-6'458.00	0.00
II.2 Rentes d'orphelins réassurées	-5'699.20	-5'699.20
V.4 Capitaux vieillesse	-888'204.60	-144'686.25
V.4 Capitaux décès	-7'008.85	-24'785.10
V.4 Capitaux décès complémentaires	-44'792.95	0.00
V.4 Prestations de sortie	-5'190'146.40	-632'883.50
V.4 Prestations de libre passage en cas de sortie	-5'033'684.15	-430'433.00
V.4 Versements anticipés pour le logement	-110'510.80	-164'239.40
V.4 Versements en cas de divorce	-45'951.45	-38'211.10
Dissolution des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	7'905'256.90	925'296.90
V.4 Dissolution des capitaux de prévoyance des actifs	2'923'698.80	877'093.60
V.4 Dissolution des capitaux de prévoyance des dormants	4'243'295.05	0.00
V.4 Dissolution des provisions mathématiques des rentiers	164'131.40	48'203.30
V.4 Dissolution des provisions mathématiques non garanties des rentiers	5'030.00	0.00
V.5 Dissolution des provisions techniques	569'101.65	0.00
Attribution aux capitaux de prévoyance et des provisions techniques	-11'735'318.06	-6'717'054.98
V.4 Attribution aux capitaux de prévoyance des actifs	-8'862'932.51	-4'871'869.48
V.4 Attribution aux capitaux de prévoyance des invalides	-157'684.35	0.00
V.4 Attribution aux provisions mathématiques des rentiers	-1'693'394.40	-80'535.05
V.4 Attribution aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-30'934.70	-41'055.70
V.5 Attribution aux provisions techniques	-140'405.70	-982'422.30
V.4 Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des actifs	-778'198.85	-703'366.00
V.4 Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des dormants	0.00	-12'099.00
V.4 Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des invalides	-2'104.95	0.00
V.4 Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques des rentiers	-65'268.10	-23'507.30
V.4 Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-2'150.35	0.00
V.5 Attribution d'intérêts au fonds de secours	-2'244.15	-2'200.15
Produits de prestations d'assurance	613'190.70	533'836.53
Prestations d'assurance	613'190.70	533'836.53
Charges d'assurance	-196'155.70	-152'547.10
Primes d'assurance	-178'686.50	-133'943.45
Cotisations au fonds de garantie	-17'469.20	-18'603.65
Résultat net de l'activité d'assurance	375'119.66	-362'013.63

Réf. annexe	2011	2010
VI.4 Résultat net des placements	363'055.64	512'844.83
VI.4 Intérêts sur comptes courants CCP et E-Deposito	2'752.20	2'036.67
VI.4 Intérêts sur compte courant AXA	18'531.41	44'163.82
VI.4 Intérêts AXA sur prestations de libre passage reçues en retour	2'299.25	9'348.70
VI.4 Intérêts sur fonds money market	20'982.39	14'512.57
VI.4 Revenus directs sur obligations	731'513.13	383'491.49
VI.4 Dividendes sur actions	234'540.75	177'439.17
VI.4 Revenus directs sur fonds immobiliers	80'227.77	71'581.00
VI.4 Bénéfices de change sur ventes d'opérations à terme	0.00	74'538.05
VI.4 Bénéfices sur ventes d'obligations	69'704.80	63'078.83
VI.4 Bénéfices sur ventes d'actions	265'462.15	101'279.13
VI.4 Bénéfices sur ventes de fonds immobiliers	1'207.54	25'690.39
VI.4 Bénéfices de change	0.00	10'022.87
VI.4 Plus-values sur fonds money market	3'954.88	0.00
VI.4 Plus-values sur obligations	306'087.89	278'866.23
VI.4 Plus-values sur actions	140'145.45	633'545.33
VI.4 Plus-values sur fonds immobiliers	326'109.66	109'730.77
VI.4 Bénéfices de change non réalisés	40'353.86	0.00
VI.4 Pertes de change sur ventes d'opérations à terme	0.00	-36'366.54
VI.4 Pertes sur ventes de fonds money market	-5'781.07	-4'860.69
VI.4 Pertes sur ventes d'obligations	-48'000.82	-1'330.00
VI.4 Pertes sur ventes d'actions	-399'720.56	-66'359.02
VI.4 Pertes sur ventes de fonds immobiliers	0.00	-1'821.01
VI.4 Pertes de change	-40'278.96	-76'693.91
VI.4 Moins-values sur fonds money market	-11'627.25	-7'229.04
VI.4 Moins-values sur obligations	-199'936.71	-167'283.40
VI.4 Moins-values sur actions	-954'688.55	-224'070.72
VI.4 Moins-values sur fonds immobiliers	-3'150.00	-7'490.00
VI.4 Pertes de change non réalisées	-94'044.74	-745'771.94
VI.4 Honoraires PensoFinance	-21'930.00	-21'741.60
VI.4 Frais de gestion Pictet	-74'364.42	-95'489.87
VI.4 Frais sur comptes courants	-133.50	-100.75
VI.4 Droits de garde	-25'993.60	-25'941.68
VI.4 Intérêts débiteurs	-140.81	-58.12
Intérêts moratoires sur prestations	-1'026.50	-3'871.90
Diss. / Const. de provisions non techniques	140'000.00	15'214.50
Dissolution / Constitution de la provision d'intérêts AXA	0.00	15'214.50
VII.5 Dissolution / Constitution de la provision pour litiges	280'000.00	0.00
VII.1 Dissolution / Constitution de l'ajustement des comptes courants employeurs	-140'000.00	0.00
Autres produits	102'918.24	94'261.45
Attribution Swissperform	92'377.28	90'002.80
Frais de dossier EPL	1'200.00	1'200.00
Commissions de perception de l'impôt à la source	235.90	100.00
VII.7 Produits extraordinaires	0.96	0.09
VII.6 Produits d'exercices antérieurs	9'104.10	2'958.56
Autres charges	-12'659.93	-50'799.80
VII.9 Charges extraordinaires	-0.85	-70.66
VII.8 Charges d'exercices antérieurs	-12'659.08	-50'729.14
Frais d'administration	-763'692.51	-661'796.00
VII.10 Honoraires et émoluments	-537'711.05	-628'331.00
VII.11 Frais de séances CF et Bureau	-27'222.80	-32'462.60
Frais informatiques	-2'713.00	-1'002.40
Frais de reprise	-188'751.25	0.00
Frais de litige Hpr	-7'294.41	0.00
Excédent de produits / charges avant const. / diss. de la réserve de fluctuation de valeurs	204'741.10	-452'288.65
Diss. / Const. de la réserve de fluctuation de valeurs	-204'741.10	452'288.65
Excédent de produits / charges	0.00	0.00

I. Bases et organisation

I.1. Forme juridique et but

En date du 16 janvier 1976, les fondateurs : la RTSR, les directeurs de théâtre de Genève (pour les employeurs), le Syndicat suisse romand du spectacle et le SSP (pour les travailleurs), ont constitué une Fondation au sens des articles 80 ss du CC.

Dans le cadre des statuts, la Fondation a pour but principal la prévoyance professionnelle couvrant les éventualités vieillesse, survivants et invalidité au sens de l'Article 111 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, en faveur des professions de la culture, des arts, du spectacle et de l'audiovisuel.

Pour réaliser son but, la Fondation peut se réassurer.

La Fondation peut aussi créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé.

La Fondation ne peut ni allouer une prestation, ni accorder un prêt à un employeur affilié.

I.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est dûment enregistrée :

- auprès de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Genève (ASFIP) sous le numéro de dossier GE-1514 et
- auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'enregistrement GE 334.

I.3. Indication des actes et des règlements

Statuts

Les statuts de la Fondation adoptés le 29 décembre 1975 ont été modifiés pour la dernière fois le 10 mars 2010. Ces statuts ont été approuvés par le Service de Surveillance des Fondations le 31 mars 2010.

Règlement interne

En vertu de l'article 5 de ces statuts, le Conseil de Fondation a édicté un règlement interne entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Règlement de prévoyance des employés

Le règlement de prévoyance des employés entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010 a été adapté suite aux remarques formulées par le nouvel expert de la Fondation. Celui-ci a été approuvé par le Conseil de fondation le 14 décembre 2011 et transmis à l'Autorité de surveillance le 15 décembre 2011. L'attestation de l'expert agréé a été envoyée à l'Autorité de surveillance en date du 16 décembre 2011.

Règlement de prévoyance des indépendants

Le règlement de prévoyance des indépendants entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2010 a été approuvé par l'Autorité de surveillance le 28 février 2011. A ce jour, la Fondation ne compte aucun indépendant affilié.

Avenants aux règlements de prévoyance des employés et des indépendants

L'avenant n° 1 régissant l'attribution aux retraités d'un montant additionnel non garanti a été approuvé par le Conseil de fondation et est entré en vigueur le 6 décembre 2010.

L'avenant n° 2 relatif aux taux de conversion a été approuvé par le Conseil de fondation le 26 septembre 2011 et soumis à l'Autorité de surveillance le 6 octobre 2011. Il est entré en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2010.

Règlement de liquidation partielle

Le règlement de liquidation partielle avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 a été mis à jour le 16 mars 2011 selon les remarques de l'Autorité de surveillance du 3 février 2011. Il a été transmis à l'Autorité de surveillance pour approbation le 11 avril 2011.

Règlement des passifs de nature actuarielle

Le règlement des passifs de nature actuarielle entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009 a été transmis à l'Autorité de surveillance le 6 octobre 2011.

Règlement de placement

Le règlement de placement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 a été approuvé par l'Autorité de surveillance le 11 avril 2011.

Règlement du fonds de secours

La Fondation a la possibilité de créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé, ce qu'elle a fait en constituant en 1995 un « Fonds de secours » faisant l'objet d'un règlement daté du 6 mars 2007.

I.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Le Conseil de Fondation est composé de 6 membres et se présente comme suit :

Représentants des bénéficiaires

- | | | | |
|------------|--------------------|--------------------------------------|---------------|
| – Madame | Anne Papilloud, | Syndicat Suisse Romand du Spectacle, | co-Présidente |
| – Madame | Margarita Sanchez, | comédienne, | membre |
| – Monsieur | Samy Benjamin, | comédien, | membre |

Représentants des employeurs

- | | | | |
|------------|-------------------|-----------------------------|--------------|
| – Monsieur | Eric Lavanchy, | Union des Théâtres Romands, | co-Président |
| – Monsieur | Dominique Catton, | Am Stram Gram le Théâtre, | membre |
| – Monsieur | Yves Duchemin, | RTS, | membre |

Le Directeur de la Fondation, qui participe aux séances du Conseil de Fondation est Monsieur André Gilliéron, associé chez GiTeC Prévoyance SA.

Tous les membres du Conseil, ainsi que le Directeur, peuvent signer collectivement à deux avec un(e) co-Président(e).

Ont en outre le droit de signature collectif à deux avec un(e) co-Président(e) :

- | | | | |
|------------|------------------|---------------------|---------------------|
| – Madame | Claude Pidoux, | GiTeC Prévoyance SA | responsable gestion |
| – Monsieur | Michael Amiguet, | GiTeC Prévoyance SA | gestionnaire |

I.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Gestion administrative et comptable

La gestion administrative et comptable a été confiée à GiTeC Prévoyance SA à Lausanne depuis le 1^{er} janvier 2011.

Placement de la fortune

L'intégralité des fonds est déposée auprès de la Banque Pictet à Genève. La somme totale a été répartie au 1^{er} janvier 2009 en deux portefeuilles de montants équivalents et confiés en gestion respectivement à la banque Pictet et à PensoFinance.

Les fonds des assurés n'ayant pas de salaire durant une année civile (« dormants ») sont gérés par AXA-Winterthur.

Organe de révision

BfB Fidam révision SA à Renens.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Actuaires & Associés SA au Petit-Lancy.

Autorité de surveillance

La Fondation est soumise au contrôle de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Genève ASFIP, anciennement Service de Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

I.6. Employeurs affiliés

Est affilié à la Fondation toute personne (employeur et / ou indépendant) ayant signé une convention d'affiliation.

L'historique des employeurs affiliés est le suivant :

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Employeurs affiliés	328	293	256	220	182	195	180	160	143

II. Membres actifs et rentiers

II.1. Assurés actifs

L'effectif des assurés actifs se présente comme suit :

	31.12.2011		31.12.2010	
	AXA-Winterthur	Fondation	AXA-Winterthur	Fondation
Assurés actifs	0	2'485	0	1'765
Dormants	758	0	* 205	* 700
Assurés actifs & dormants	758	2'485	205	2'465
Assurés actifs & dormants	2'485		2'670	

* 22 assurés dormants chez AXA mais avec salaire en 2010, sont considérés ici dans les actifs uniquement.

Par souci de simplification de la gestion administrative, la Fondation a décidé de reprendre rétroactivement 140 dormants dont l'année du dernier salaire est supérieure à 2005 et dont l'avoir de vieillesse est supérieure à CHF 5'000 au 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, les assurés actifs de la Fondation au 31 décembre 2011 comprennent aussi les assurés n'ayant pas eu de salaires en 2011. En outre, les dormants encore présents à l'AXA-Winterthur au 31 décembre 2011 ont été transférés à l'institution supplétive début 2012. Dès lors, le contrat signé avec l'AXA-Winterthur relatif à la gestion des dormants a été résilié au 31 décembre 2011.

Le mouvement des assurés actifs est le suivant :

	2011 sans AXA	2010 yc AXA
Assurés au 01.01.	1'765	2'601
Dormants repris au 01.01.	140	0
Entrées	632	468
Sorties	-39	-388
Incapacité de gain	-1	0
Retraites	-10	-10
Invalide	-1	0
Décès	-1	-1
Assurés au 31.12.	2'485	2'670

En outre, 10 sorties partielles ont eu lieu en 2011. Il s'agit d'assurés ayant demandé le transfert de leur prestation de libre passage et ayant eu des salaires déclarés après leur demande de transfert.

II.2. Bénéficiaires de rentes

L'effectif des bénéficiaires de rentes auprès de la Bâloise et de la Fondation se présente comme tel :

	31.12.2011		31.12.2010	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Retraités	25	8	26	4
Invalides	7	1	5	0
Enfants d'invalides	0	1	0	0
Conjoints survivants	4	1	3	0
Orphelins	2	2	2	0
Sous-total	38	13	36	4
Rentiers	51		40	

Le montant des rentes annuelles versées par la Bâloise et la Fondation est le suivant :

	2011			2010		
	Bâloise	Fondation	Total	Bâloise	Fondation	Total
Rentes de retraites	401'661.50	80'488.30	482'149.80	430'912.98	49'424.30	480'337.28
Rentes de retraites non garanties	0.00	5'030.00	5'030.00	0.00	0.00	0.00
Rentes d'invalidité	100'987.40	30'300.00	131'287.40	75'884.80	0.00	75'884.80
Rentes d'enfants d'invalides	0.00	4'236.00	4'236.00	0.00	0.00	0.00
Rentes de conjoints survivants	39'831.60	5'648.00	45'479.60	21'339.55	0.00	21'339.55
Rentes d'orphelins	5'699.20	6'458.00	12'157.20	5'699.20	0.00	5'699.20
Rentes versées en 2011	548'179.70	132'160.30	680'340.00	533'836.53	49'424.30	583'260.83

III. Nature de l'application du but

III.1. Explication des plans de prévoyance

La Fondation de prévoyance est organisée en primauté de cotisations (épargne plus risque).

III.2. Financement, méthodes de financement

Les taux de cotisation et de bonification épargne en pour-cent du salaire assurés (SA) sont de :

Age	Taux de cotisations		Bonification épargne
	Assuré(e)	Employeur	
18 - 34 ans	7.0%	8.0%	9.0%
35 - 44 ans	7.0%	8.0%	10.0%
45 - 54 ans	7.0%	8.0%	11.0%
dès 55 ans	7.0%	8.0%	13.0%

Le montant total des cotisations en 2011 s'élève à 5'440'304.90 soit 15% des salaires assurés (SA) de 36'268'613.05 annoncés sur 2011. Ce montant se répartit de la manière suivante :

	2011	en % de SA
Cotisations affectées à l'épargne	3'764'182.70	10.38%
Cotisations nécessaires à la couverture des frais	793'821.64	2.19%
Primes d'assurance	178'686.50	0.49%
Solde de cotisations	703'614.06	1.94%

Le montant de 733'214.06 représente la part des cotisations destinées au financement des risques invalidité et décès. Durant l'exercice 2011, ce montant a été utilisé afin de constituer les provisions mathématiques des cas de décès et d'invalidité survenus pendant l'exercice ainsi que la provision de fluctuation des risques.

III.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Le cas de décès survenu en 2010 a fait l'objet d'une annonce au réassureur, le coût de ce sinistre dépassant l'excédent de somme fixé dans le contrat conclu avec PKRück à 200'000 par cas de décès. A cet effet, un montant de 65'011 nous a été restitué par PKRück en 2011.

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

IV.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de l'exercice sont présentés de la même manière que ceux de l'exercice précédent et conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

IV.2. Principes comptables et d'évaluation

Actifs

L'évaluation des actifs se fait aux valeurs actuelles (valeurs de marché) à la date du bilan, sans intégration d'effets de lissage.

Placements

L'évaluation des titres repose sur leur valeur de marché à la date du bilan.

Du fait du principe comptable adopté (valeur de marché), les plus ou moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains et pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations initiant un flux de trésorerie.

Monnaies étrangères

Seuls certains placements sont en monnaie étrangères, les autres actifs ainsi que les passifs sont uniquement en francs suisses.

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs en monnaies étrangères figurent au bilan au cours de fin d'année (cours de la banque) :

- EUR 1.21390
- USD 0.93510

Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat sous le résultat net des placements.

Passifs

L'évaluation des passifs se fait à la date du bilan.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont constitués conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

Engagements

Il s'agit des capitaux épargne des assurés actifs et invalides ainsi que des provisions mathématiques pour les rentes qui ne sont pas réassurées calculées avec les bases techniques LPP 2005 au taux d'intérêt technique de 3.5%.

Provisions techniques

Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'établissement des bases techniques utilisées (LPP 2005), soit 3.0% pour 2011. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées, à l'exception des rentes d'enfants.

Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.

L'objectif de la provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans.

La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.

Sur demande du nouvel expert agréé LPP de la Fondation, le fonds de secours est désormais assimilé à une provision technique. Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le capital du fonds de secours est historiquement rémunéré au taux minimum LPP.

Selon les dispositions réglementaires, le Conseil de Fondation doit veiller à ce que le fonds de secours se monte approximativement à 100'000.

Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement. Il est fixé à 14% des engagements et provisions techniques.

IV.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes comptables et d'évaluation des comptes n'a eu lieu en 2011.

V. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

V.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques décès et invalidité sont réassurés depuis le 1^{er} janvier 2010 par un contrat de type « Stop-LossPlus » conclu avec PKRück.

Ce contrat prévoit une couverture Stop-Loss dont le plein de conservation est fixé à 2.7% des salaires assurés ainsi qu'une couverture Excess-of-Loss avec des rétentions de 500'000, respectivement 200'000, pour les cas d'invalidité et de décès.

La Fondation effectue le paiement des rentes nées après le 1^{er} janvier 2009, les rentes nées antérieurement restant garanties et versées par la Bâloise Assurances.

Les assurés n'ayant plus de salaire assuré sont considérés comme « dormants » et ne sont plus couverts contre les risques décès et invalidité (à l'exception de la restitution de l'épargne). Les dormants étaient gérés dans un contrat séparé auprès de l'AXA-Winterthur jusqu'au 31 décembre 2011, à l'exception des 140 dormants repris rétroactivement par la Fondation au 1^{er} janvier 2011 tel que mentionné au point II.1.

V.2. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour l'exercice 2011, les comptes épargne des assurés actifs et des dormants ont été rémunérés au taux de 2%, à l'instar de l'exercice 2010.

Les provisions mathématiques au 31 décembre 2010 et 2011 sont calculées avec les bases techniques LPP 2005 à 3.5%.

V.3. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

La fondation a conclu deux contrats d'assurance pour lesquels les actifs et passifs n'ont pas été intégrés dans le bilan. Il s'agit des contrats suivants :

	31.12.2011	31.12.2010
Bâloise , provisions mathématiques des rentes en cours	6'133'650.40	6'291'434.00
AXA-Winterthur , comptes épargne des dormants	1'115'294.85	1'179'596.00
Actifs et passifs de contrats d'assurances au 31.12.	7'248'945.25	7'471'030.00

V.4. Evolution des engagements

L'évolution des capitaux épargne des actifs compte tenu de la reprise rétroactives des 140 dormants au 1^{er} janvier 2011 se présente de la façon suivante :

	2011	2010
Capitaux épargne des actifs au 01.01.	35'921'646.40	34'849'760.77
Reprise rétroactive des dormants au 01.01.	3'784'033.40	0.00
Attribution due aux mutations rétroactives	66'272.25	22'513.78
Attribution bonifications épargne	3'764'182.70	3'356'557.95
Attribution prestations de libre passage reçues	768'718.31	1'316'122.10
Attribution prestations de libre passage en retour d'AXA	194'311.50	47'462.00
Attribution capitaux vieillesse en retour d'AXA	129'395.90	0.00
Attribution prestations de divorce reçues	94'018.45	49'214.80
Attribution rachats reçus	62'000.00	80'000.00
Intérêts 2.0%	778'198.85	703'365.00
Dissolution retraits anticipés EPL	-110'510.80	-164'239.40
Dissolution prestations de divorce payées	-45'951.45	-38'211.10
Dissolution capitaux décès	-7'157.55	-24'785.10
Dissolution capitaux vieillesse	-1'831'337.10	-219'425.00
Dissolution épargne des invalides	-139'849.70	0.00
Dissolution prestations de libre passage payées	-788'892.20	-430'433.00
Nouveaux dormants non transférés à AXA	0.00	-3'626'256.40
Capitaux épargne des actifs au 31.12.	42'639'078.96	35'921'646.40

Tel que mentionné au point II.1, les capitaux épargne des actifs n'ayant pas eu de salaires en 2011 sont compris dans ceux-ci et ne sont donc plus distingués comme « dormants ».

L'évolution des capitaux épargne des invalides figure dans le tableau ci-dessous :

	2011	2010
Capitaux épargne des invalides au 01.01.	0.00	0.00
Attribution épargne des invalides	139'849.70	0.00
Attribution bonifications épargne invalides	17'834.65	0.00
Intérêts 2.0%	2'104.95	0.00
Capitaux épargne des invalides au 31.12.	159'789.30	0.00

Au 31 décembre 2010 et au vu du retard pris dans la transmission des listes des dormants à AXA-Winterthur, la Fondation avait décidé de conserver en son sein les 700 assurés concernés. Ces derniers ont été transférés à l'AXA-Winterthur durant le 1^{er} semestre 2011. Par conséquent, l'évolution des capitaux épargne des dormants au sein de la Fondation est la suivante :

	2011	2010
Capitaux épargne des dormants au 01.01. (Fondation)	4'243'295.05	604'939.80
Intérêts 2.0%	0.00	12'098.85
Dormants transférés à AXA	-4'243'295.05	3'626'256.40
Capitaux épargne des dormants au 31.12. (Fondation)	0.00	4'243'295.05

Les avoirs de vieillesse minimum selon la LPP au sein de la Fondation se montent à :

	31.12.2011	31.12.2010
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Actifs	16'476'371.72	14'790'164.00
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Invalides	139'750.70	0.00
Avoirs de vieillesse minimum LPP	16'616'122.42	14'790'164.00

Les avoirs de vieillesse minimum selon la LPP au 31.12.2010 contiennent ceux des assurés dormants gérés par la Fondation.

Ci-dessous l'évolution du compte courant d'AXA-Winterthur compte tenu des informations connues au 31 décembre 2011 :

	2011	2010
Compte courant AXA au 01.01.	2'075'922.82	266'989.39
Dormants transférés à AXA	-4'243'295.05	0.00
Versements à AXA	4'000'000.00	2'000'000.00
Intérêts créditeurs/débiteurs	11'510.88	20'841.95
Transfert reçus chez AXA à verser à Artes	-13'955.96	13'955.96
Frais de gestion	-11'307.60	-7'549.20
Réserve d'intérêts	14'570.26	16'260.65
Différence sur comptes épargne	-950.00	950.00
Différence sur les dormants	0.00	-243'075.05
Différence extournée par AXA en 2011	-7'549.10	7'549.12
Compte courant AXA au 31.12.	1'824'946.25	2'075'922.82

Il est à noter que la reprise rétroactive des dormants au 1^{er} janvier 2011 n'est pas prise en compte dans l'évolution du compte courant.

Ci-après l'évolution des capitaux épargne des dormants gérés par AXA-Winterthur :

	2011	2010
Capitaux épargne des dormants AXA au 01.01.	1'179'596.00	3'108'611.00
Attribution prestations de libre passage reçues de la Fondation	4'243'295.05	0.00
Attribution prestations de libre passage reçues de l'IS	58'763.35	0.00
Transfert rétroactif des dormants à la Fondation au 01.01.	-3'784'033.40	0.00
Intérêts 2.0%	21'717.25	60'933.00
Dissolution capitaux décès	-105'879.35	0.00
Dissolution capitaux vieillesse	-16'377.85	-77'034.90
Dissolution prestations de libre passage payées	-158'078.80	-1'865'451.10
Dissolution prestations de libre passage en retour à la Fondation	-194'311.50	-47'462.00
Dissolution capitaux vieillesse en retour à la Fondation	-129'395.90	0.00
Capitaux épargne des dormants AXA au 31.12.	1'115'294.85	* 1'179'596.00

* Y compris l'épargne de 22 assurés dormants chez AXA mais avec salaire en 2010 (CHF 194'311.50).

Les avoirs de vieillesse minimum selon la LPP auprès d'AXA-Winterthur se montent à :

	31.12.2011	31.12.2010
Avoirs de vieillesse minimum LPP des dormants AXA	138'107.75	304'150.00

L'évolution des provisions mathématiques des retraités se décompose par type de rentes de la manière suivante :

	2011	2010
Provisions mathématiques des retraités au 01.01.	688'944.15	633'105.10
Attribution capitaux vieillesse	943'145.50	74'738.75
Rentes de vieillesse versées	-80'488.30	-48'203.30
Intérêts 3.5% sur provisions mathématiques des retraités	40'474.65	23'507.30
Ajustement des provisions mathématiques des retraités	-25'275.10	5'796.30
Provisions mathématiques des retraités au 31.12.	1'566'800.90	688'944.15

	2011	2010
Provisions mathématiques non garanties des retraités au 01.01.	41'055.70	0.00
Rentes non garanties versées	-5'030.00	-2'965.00
Intérêts 3.5% sur provisions mathématiques non garanties des retraités	2'150.35	0.00
Ajustement des provisions mathématiques non garanties des retraités	30'934.70	44'020.70
Provisions mathématiques non garanties des retraités au 31.12.	69'110.75	41'055.70

	2011	2010
Provisions mathématiques des invalides au 01.01.	0.00	0.00
Rentes d'invalidité versées	-30'300.00	0.00
Intérêts 3.5% sur provisions mathématiques des invalides	10'439.95	0.00
Ajustement des provisions mathématiques des invalides	316'992.65	0.00
Provisions mathématiques des invalides au 31.12.	297'132.60	0.00

	2011	2010
Provisions mathématiques des enfants d'invalides au 01.01.	0.00	0.00
Rentes d'enfants d'invalides versées	-4'236.00	0.00
Intérêts 3.5% sur provisions mathématiques des enfants d'invalides	1'000.15	0.00
Ajustement des provisions mathématiques des enfants d'invalides	31'082.50	0.00
Provisions mathématiques des enfants d'invalides au 31.12.	27'846.65	0.00

	2011	2010
Provisions mathématiques libérations des primes au 01.01.	0.00	0.00
Libérations des primes versées	-11'726.00	0.00
Intérêts 3.5% sur provisions mathématiques libérations des primes	4'265.35	0.00
Ajustement des provisions mathématiques de libérations des primes	129'025.00	0.00
Provisions mathématiques libérations des primes au 31.12.	121'564.35	0.00

	2011	2010
Provisions mathématiques des conjoints survivants au 01.01.	0.00	0.00
Attribution capitaux décès	24'785.10	0.00
Rentes de conjoints survivants versées	-5'648.00	0.00
Intérêts 3.5% sur provisions mathématiques des conjoints survivants	7'857.35	0.00
Ajustement des provisions mathématiques des conjoints survivants	206'919.55	0.00
Provisions mathématiques des conjoints survivants au 31.12.	233'914.00	0.00

	2011	2010
Provisions mathématiques des orphelins au 01.01.	0.00	0.00
Rentes d'orphelins versées	-6'458.00	0.00
Intérêts 3.5% sur provisions mathématiques des orphelins	1'230.65	0.00
Ajustement des provisions mathématiques des orphelins	41'444.10	0.00
Provisions mathématiques des orphelins au 31.12.	36'216.75	0.00

V.5. Evolution des provisions techniques

Provision de longévité

Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'établissement des bases techniques utilisées (LPP 2005), soit 3.0% pour 2011. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées, à l'exception des rentes d'enfants.

	2011	2010
Provision de longévité au 01.01.	17'223.60	15'827.65
Dissolution / Constitution de la provision de longévité	49'358.70	1'395.95
Provision de longévité au 31.12.	66'582.30	17'223.60

Provision de longévité pour rentes non garanties

Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.

	2011	2010
Provision de longévité non garantie au 01.01.	1'026.35	0.00
Dissolution / Constitution de la provision de longévité non garantie	1'047.00	1'026.35
Provision de longévité non garantie au 31.12.	2'073.35	1'026.35

Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

L'objectif de la provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans.

	2011	2010
Provision de fluctuation des risques au 01.01.	720'000.00	510'000.00
Dissolution / Constitution de la provision de fluctuation des risques	90'000.00	210'000.00
Provision de fluctuation des risques au 31.12.	810'000.00	720'000.00

Provision pour cas en suspens

La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.

	2011	2010
Provision pour cas en suspens au 01.01.	770'000.00	0.00
Dissolution / Constitution de la provision pour cas en suspens	-569'101.65	770'000.00
Provision pour cas en suspens au 31.12.	200'898.35	770'000.00

Fonds de secours

Sur demande du nouvel expert agréé LPP de la Fondation, le fonds de secours est désormais assimilé à une provision technique. Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le capital du fonds de secours est historiquement rémunéré au taux minimum LPP. Selon les dispositions réglementaires, le Conseil de Fondation doit veiller à ce que le fonds de secours se monte approximativement à 100'000.

	2011	2010
Fonds de secours au 01.01.	112'207.45	110'007.30
Attribution au fonds de secours	0.00	0.00
Prestations versées par le fonds de secours	0.00	0.00
Intérêts 2.0%	2'244.15	2'200.15
Fonds de secours au 31.12.	114'451.60	112'207.45

V.6. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2011	31.12.2010
Total du bilan	51'291'619.53	47'534'164.35
Dettes et comptes de régularisation passif	-531'964.92	-529'312.00
Fortune de prévoyance	50'759'654.61	47'004'852.35
Capital de prévoyance et provisions techniques	46'231'008.26	42'403'191.25
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	109.80%	110.85%

Comme indiqué précédemment, le fonds de secours est désormais assimilé à une provision technique sur demande du nouvel expert agréé LPP de la Fondation. En outre, ce dernier a recommandé de déduire de la fortune de prévoyance la provision pour litiges. Par conséquent, le degré de couverture tel que corrigé est le suivant :

	31.12.2011	31.12.2010
Total du bilan	51'291'619.53	47'534'164.35
Dettes et comptes de régularisation passif	-531'964.92	-529'312.00
Provision pour litige	0.00	-280'000.00
Fortune de prévoyance	50'759'654.61	46'724'852.35
Capital de prévoyance et provisions techniques	46'345'459.86	42'515'398.70
Degré de couverture corrigé selon l'article 44 OPP2	109.52%	109.90%

Ce mode de calcul du degré de couverture sera conservé lors des prochains exercices.

V.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La Fondation est devenue semi-autonome dès le 1^{er} janvier 2009 et aucune expertise technique n'a été établie depuis cette date. Il est prévu d'établir une telle étude au 1^{er} janvier 2013 sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Les fonds sont déposés auprès de la banque Pictet depuis le 1^{er} janvier 2009. Un mandat de gestion a été confié à la banque Pictet pour 50% des fonds et à PensoFinance pour les autres 50%.

VI.2. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement. Il est fixé à 14% des engagements et provisions techniques.

	2011	2010
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	4'209'453.65	4'661'742.30
Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	204'741.10	-452'288.65
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	4'414'194.75	4'209'453.65
Réserve de fluctuation de valeurs à constituer	2'074'169.63	1'742'702.17
Réserve de fluctuation de valeurs cible au 31.12.	6'488'364.38	5'952'155.82

VI.3. Présentation des placements par catégorie

La comptabilisation des placements a été effectuée sur la base des états financiers définitifs remis par la banque Pictet.

	31.12.2011	Répartition effective en %	Al. strat. en %	Marges tactiques	Limites OPP2
Liquidités / placements sur le marché monétaire	5'815'051.54	11.3%			
Compte de chèque postal et E-Deposito	2'199'368.08	4.3%			
Liquidités / placements sur le marché monétaire en CHF	81'406.52	0.2%			
Liquidités / placements sur le marché monétaire en MET	710'204.01	1.4%			
Funds money market - CHF	2'711'008.60	5.3%			
Funds money market - MET	104'854.33	0.2%			
Intérêts courus sur funds money market - CHF	7'943.75	0.0%			
Intérêts courus sur funds money market - MET	266.25	0.0%			
Opération à terme	52'416.00	0.1%			
Obligations et assimilés	22'701'723.53	44.3%			
Obligations en CHF	18'702'213.39	36.5%			
Obligations suisses	15'050'977.33	29.3%	55.0%	30%-80%	
Obligations étrangères CHF	3'295'273.14	6.4%			
Intérêts courus sur obligations suisses	316'890.50	0.6%			
Intérêts courus sur obligations étrangères CHF	39'072.42	0.1%			
Obligations en MET	3'999'510.14	7.8%			
Obligations étrangères MET	3'926'910.44	7.7%	10.0%	5%-25%	
Intérêts courus sur obligations étrangères MET	72'599.70	0.1%			
Actions et assimilés	10'254'241.83	20.0%		0%-35%	50.0%
Actions en CHF	10'254'241.83	20.0%			
Actions suisses	4'402'751.38	8.6%	10.0%	5%-20%	
Actions étrangères CHF	5'851'490.45	11.4%	15.0%	5%-25%	
Immobilier Suisse	5'009'336.44	9.8%	10.0%	5%-15%	30.0%
Autres créances	7'446'120.09	14.5%			
Impôt anticipé à récupérer	77'663.15	0.2%			
Fonds de garantie	11'237.50	0.0%			
Compte courant Dormants AXA	1'824'946.25	3.6%			
Reprise rétroactive des dormants AXA au 01.01.	3'784'033.40	7.4%			
Cotisations à recevoir des employeurs	1'493'994.62	2.9%			
Compte courant Comoedia	254'245.17	0.5%			
Comptes de régularisation actif	12'730.10	0.0%			
Fortune globale (total du bilan)	51'291'619.53	100.0%			
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	4'814'834.73	9.4%		0%-30%	30.0%

La performance réalisée par la Banque Pictet sur son portefeuille durant l'exercice 2011 s'élève à 2.51%. PensoFinance a dégagé une performance durant l'année 2011 de -0.72%. La performance globale sur les deux portefeuilles se monte à 0.90%.

Limite par débiteur (article 54 OPP2)

Les limites par débiteurs ont été vérifiées.

L'unique position dépassant cette limite est l'obligation suisse PI CH-CHF BONDS Z DY du compte n° 1023400.001 représentant 11.48% de la fortune globale. Cette position représente des fonds de placement diversifiés dont chaque débiteur ne dépasse pas 10 %.

VI.4. Explications du résultat net des placements

	2011	2010
Résultat sur obligations et assimilés	793'489.44	160'449.58
Revenus directs sur obligations	731'513.13	383'491.49
Bénéfices sur ventes d'obligations	69'704.80	63'078.83
Plus-values sur obligations	306'087.89	278'866.23
Pertes sur ventes d'obligations	-48'000.82	-1'330.00
Pertes de change sur ventes d'obligations	0.00	-30'880.48
Moins-values sur obligations	-199'936.71	-167'283.40
Moins-values de change sur obligations	-65'878.85	-365'493.09
Résultat sur actions et assimilés	-742'053.14	247'450.18
Dividendes sur actions	234'540.75	177'439.17
Bénéfices sur ventes d'actions	265'462.15	101'279.13
Bénéfices de change sur ventes d'actions	0.00	9'850.95
Plus-values sur actions	140'145.45	633'545.33
Plus-values de change sur actions	36'887.20	0.00
Pertes sur ventes d'actions	-399'720.56	-66'359.02
Pertes de change sur ventes d'actions	-36'513.69	-15'958.01
Moins-values sur actions	-954'688.55	-224'070.72
Moins-values de change sur actions	-28'165.89	-368'276.65
Résultat sur immobilier	404'394.97	197'691.15
Revenus directs sur fonds immobiliers	80'227.77	71'581.00
Bénéfices sur ventes de fonds immobiliers	1'207.54	25'690.39
Plus-values sur fonds immobiliers	326'109.66	109'730.77
Pertes sur ventes de fonds immobiliers	0.00	-1'821.01
Moins-values sur fonds immobiliers	-3'150.00	-7'490.00

	2011	2010
Résultat sur marchés monétaires	9'674.13	-9'579.36
Intérêts sur marchés monétaires	20'982.39	14'512.57
Plus-values sur marchés monétaires	3'954.88	0.00
Plus-values de change sur marchés monétaires	2'145.18	0.00
Pertes sur marchés monétaires	-5'781.07	-4'860.69
Moins-values sur marchés monétaires	-11'627.25	-7'229.04
Moins-values de change sur marchés monétaires	0.00	-12'002.20
Résultat sur autres placements	21'139.07	64'037.20
Intérêts sur comptes courants	23'582.86	55'549.19
Bénéfices de change sur liquidités	0.00	171.92
Bénéfices de change sur opérations à terme	0.00	74'538.05
Plus-values de change sur liquidités	1'321.48	0.00
Pertes de change sur liquidités	-3'765.27	-29'855.42
Pertes de change sur opérations à terme	0.00	-36'366.54
Résultat brut des placements	486'644.47	660'048.75
Charges et produits financiers divers	-122'562.33	-143'332.02
Honoraires de gestion	-96'294.42	-117'231.47
Droits de garde et frais	-26'127.10	-26'042.43
Intérêts débiteurs	-140.81	-58.12
Résultat net des placements	364'082.14	516'716.73

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1. Cotisations à recevoir des employeurs

	31.12.2011	31.12.2010
Comptes courants des employeurs	1'612'185.45	1'646'515.00
Cotisations reçues d'avance des employeurs	21'809.17	44'448.88
Ajustement sur cotisations à recevoir des employeurs	-140'000.00	0.00
Cotisations à recevoir des employeurs	1'493'994.62	1'690'963.88

Les cotisations à recevoir des employeurs sont essentiellement constituées des cotisations du 4^{ème} trimestre non réglées au 31 décembre. Le versement de ces montants s'effectue durant les premières semaines de l'année suivante. Le solde des cotisations à recevoir des employeurs au 31 décembre 2011 en tenant compte des paiements reçus jusqu'au 31 mars 2012 s'élève à 172'801.29.

VII.2. Actifs transitoires

	31.12.2011	31.12.2010
Rentes payées d'avance	11'701.35	3'954.60
Prestations de libre passage à recevoir	0.00	4'519.65
Cotisations définitives FER CIAM	1'028.75	0.00
Actifs transitoires	12'730.10	8'474.25

VII.3. Prestations en suspens

	31.12.2011	31.12.2010
Prestations de sortie en suspens	73'329.35	248'727.30
Prestations de vieillesse en suspens	10'702.70	7'899.60
Prestations de décès en suspens	37'383.55	24'785.10
Prestations en suspens	121'415.60	281'412.00

VII.4. Passifs transitoires

	31.12.2011	31.12.2010
Provision pour honoraires organe de révision	15'500.00	19'892.80
Honoraires d'expert agréé LPP	1'620.00	0.00
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	40'429.80	89'555.50
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	260'155.80	0.00
Honoraires Banque Pictet pour comptabilité titres	10'000.00	6'700.00
Commissions de gestion PensoFinance	5'464.40	10'993.60
Prime d'assurance PKRück	29'600.00	0.00
Emoluments Autorité de Surveillance	0.00	2'900.00
Cotisations pour affiliation en cours	0.00	12'202.80
Prestations de libre passage à attribuer	16'397.00	40'612.61
Cotisations à rembourser	912.55	655.05
Frais de reprise	3'915.80	0.00
Jetons de présence	4'689.80	0.00
Frais de téléphone	29.70	0.00
Passifs transitoires	388'714.85	183'512.36

VII.5. Provision pour litiges

La provision pour litiges constituée en 2010 pour un montant de 280'000 a été intégralement dissoute en 2011 suite au règlement du litige opposant l'ancien gestionnaire Hpr SA et la Fondation via la signature d'une convention de cessation de litige le 4 avril 2012.

VII.6. Produits d'exercices antérieurs

	2011	2010
Produits Bâloise d'exercices antérieurs	0.00	1'100.00
Correction capital vieillesse d'exercices antérieurs	0.00	1'166.80
Correction de cotisations des employeurs d'exercices antérieurs	1.40	616.91
Correction de cotisations LPP d'exercices antérieurs	0.00	74.85
Correction de cotisations FER CIAM d'exercices antérieurs	1'206.60	0.00
Correction d'honoraires de l'organe de révision d'exercices antérieurs	4'392.80	0.00
Correction de primes Stop-Loss d'exercices antérieurs	3'503.30	0.00
Produits d'exercices antérieurs	9'104.10	2'958.56

VII.7. Produits extraordinaires

	2011	2010
Arrondis sur prestations de libre passage reçues	0.00	0.09
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.96	0.00
Produits extraordinaires	0.96	0.09

VII.8. Charges d'exercices antérieurs

	2011	2010
Primes d'assurance d'exercices antérieurs	6'502.00	0.00
Correction de cotisations des employeurs d'exercices antérieurs	0.83	236.14
Honoraires Hpr SA - Mise en œuvre de la gestion technique	0.00	37'660.00
Correction d'honoraires de l'organe de révision d'exercices antérieurs	5'780.00	12'532.80
Correction décompte fonds de garantie d'exercices antérieurs	376.25	0.00
Frais divers d'exercices antérieurs	0.00	300.20
Charges d'exercices antérieurs	12'659.08	50'729.14

VII.9. Charges extraordinaires

	2011	2010
Arrondis sur prestations de libre passage reçues	0.00	0.05
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.85	11.01
Frais extraordinaires	0.00	59.60
Charges extraordinaires	0.85	70.66

VII.10. Honoraires et émoluments

	2011	2010
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	343'086.90	0.00
Honoraires Hpr SA	0.00	340'499.10
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	157'250.20	225'515.60
Honoraires organe de révision	11'500.00	11'500.00
Honoraires d'expert agréé LPP	1'620.00	6'321.50
Frais de gestion AXA	11'307.60	7'549.20
Emoluments Autorité de Surveillance	7'950.00	4'051.70
Assurance RC	0.00	1'421.70
Frais d'administration divers	4'996.35	31'472.20
Honoraires et émoluments	537'711.05	628'331.00

VII.11. Frais de séances CF et Bureau

	2011	2010
Frais de séances	20'435.15	* 27'043.25
Charges sociales	5'626.55	5'419.35
Frais de repas	1'161.10	0.00
Frais de séances CF et Bureau	27'222.80	32'462.60

* y compris frais de repas

VIII. Demandes de l'autorité de surveillance

La Fondation a répondu à toutes les demandes de l'autorité de surveillance. A ce jour, il n'y a plus de demandes en suspens de la part de l'autorité de surveillance. Néanmoins, la Fondation reste dans l'attente de l'approbation de divers règlements par l'Autorité de surveillance.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Afin de renforcer le contrôle interne, la mise en place de procédures est en cours chez le nouveau gestionnaire.

X. Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.